



Madame le Sous-préfet  
Sous-préfecture  
12 Place du Synode  
17100 SAINTES

SAINTES, LE 10 JUL. 2017  
VOS REF.  
NOS REF. ASS/2017/45

Service Assemblées  
Affaire suivie par Maryline BERNARD  
☎ 05 46 92 34 75

**Objet :** Certificat d'erreur matérielle – Délibération n°2017-45 du 12 avril 2017 : Attribution de subventions aux associations à caractère sportif au titre de l'année 2017

Une erreur matérielle s'est glissée dans le tableau accompagnant la délibération n°2017-45 du 12 avril 2017 relative à l'attribution de subventions aux associations à caractère sportif au titre de l'année 2017.

Il y a lieu de lire :

- Sur l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes :

Association	Subvention Fonctionnement	Subvention Affectée 1	Subvention Affectée 2	Subvention Affectée 3	Total
Saintes Volley Ball	20 000 €	10 000 € Fusion avec le Club de Royan : Union Groupement sportif Royan/Saintes Ocean Volley Ball			30 000 €
US Saintes Football	34 000€	3 000 € Tournoi Mutualia			37 000€
US Saintes Rugby	28 000€	3 000€ Tournoi des Arènes			31 000€

Et non :

Association	Subvention Fonctionnement	Subvention Affectée 1	Subvention Affectée 2	Subvention Affectée 3	Total
Saintes Volley Ball	20 000 €	10 000 € Fusion avec le Club de Royan			30 000 €
US Saintes Football	33 000€	3 000€ Tournoi Mutualia			37 000€
US Saintes Rugby	27 000€	3 000€ Tournoi des Arènes			31 000€

Fait pour servir et valoir ce que de droit.



Le Maire,

Jean-Philippe MACHON

DATE D'AFFICHAGE 11 JUL. 2017